

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

Début : 19h30

Fin : 21h10

Secrétaire de séance : Valérie Boisselier

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint		X	Florence BERRY
Christine RONCALLI, Conseillère	X		
Marilys BIRAC, Conseillère		X	
Valérie BOISSELIER, Conseillère	X		
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		
Stéphane SPELEERS, Conseiller		X	Patrick LABAYLE
Stéphanie JADOT, Conseillère	X		
Damien ROCHET, Conseiller		X	Stéphanie JADOT
Romain LAMY, Conseiller		X	

ORDRE DU JOUR :

Approbation des Procès-Verbaux des séances du 29 Mars 2023 et du 5 Avril 2023

I. DELIBERATIONS

1. Approbation du rapport du 13 Mars 2023 de la CLECT et montant de l'attribution de compensation 2023 de la Cdc du Sud Gironde
2. Travaux de voirie 2023- Mission de Maîtrise d'oeuvre
3. FDAEC
4. Effacement de dettes – Budget communal
5. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

1. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
2. Informations

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 Mars 2023

VOTE : Pour 11 Contre 00 Abstention 00

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 5 Avril 2023

VOTE : Pour 11 Contre 00 Abstention 00

I. DELIBERATIONS

1. Approbation du rapport du 13 mars 2023 de la CLECT et montant de l'attribution de compensation 2023 de la Cdc du Sud Gironde

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du 13 mars 2023,
Vu le rapport du 13 mars 2023 de la CLETC en découlant,
Vu le conseil communautaire du 04 avril 2023 approuvant le rapport CLECT du 13/03/2023,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT portant sur l'évaluation financière de la prise en charge par la CdC, par substitution aux communes, de la participation au SISS, de la participation au SDIS et de la compétence ludothèque.

La CLECT a proposé d'impacter sur les attributions de compensation des communes concernées, le montant de la participation calculée par le SISS pour chaque commune pour l'année 2023. Pour le SDIS, elle a proratisé la participation au nombre d'habitants. Enfin pour la ludothèque installée à Langon, la CdC prend désormais en charge la subvention initialement portée par la commune et l'attribution de compensation de la commune est minorée d'autant.

Conséquences sur les attributions de compensation pour la commune de Saint Pierre de Mons :

	Contribution 2022	Contribution 2023	Ajustement attribution de compensation
Transfert de participation au SISS	10 115,52 €	9 073,42 €	+ 1 042,10 €
Transfert de participation au SDIS	2 064,36 €	834,02 €	+ 1 230,34 €
Montant de l'ajustement pour 2023			+ 2 272,44 €

	Contribution 2022	Contribution 2023
Ajustement du Montant total de l'attribution de compensation versée par le Cdc du Sud Gironde	11 821,62 €	14 094,06 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à :

- **APPROUVER** le rapport de la CLECT du 13 mars 2023
- **ACTER** le montant des attributions qui seront reversées aux communes pour l'année 2023 qui en découle (cf annexe 1 du rapport).

En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le maire précise que le rapport doit être adopté par délibérations concordantes :

- du conseil communautaire à la majorité des 2/3
- des 37 conseils municipaux à la majorité simple, prises dans un délai de 3 mois.

Le rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 13 mars 2023
- **APPROUVE** le montant d'attribution de compensation pour l'année 2023 qui en découle (annexe 1 du rapport).

VOTE : Pour 11 Contre 00 Abstention 00

2. Travaux de voirie 2023 – Mission de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation est en cours pour les travaux de voirie 2023 concernant la réfection des voiries VC4 (dernière partie entre le Claou et Robin), la VC8 – Route de la Garonne à Robin (pour partie -environ 250m), la VC13 – Lieu dit les Arrocs Nord (pour partie-environ 170 ml).

Pour la réalisation de ces travaux de voirie, l'établissement d'une mission de maîtrise d'oeuvre est nécessaire. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la mission de maîtrise d'oeuvre proposée par le cabinet Escande comprenant la mission de base pour un montant de 7 000€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- **DE RETENIR** l'offre du cabinet Escande d'un montant de 7 000,00€ HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la proposition correspondante

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE RETENIR** l'offre du cabinet Escande d'un montant de 7 000,00€ HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la proposition correspondante

VOTE : Pour 11 Contre 00 Abstention 00

3. FDAEC 2023

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par Monsieur Jean-Luc Gleyze et Madame Isabelle Dexpert, Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du FDAEC 2023, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 15 736 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter cette somme pour 2023 sur les opérations et achats suivants :

- Travaux de peinture intérieure extérieures logement Presbytère 1 934.60 € HT
- Maison des sportifs :
 - Mise aux normes de toilettes destinées aux personnes à mobilité réduite 3 243.00 € HT
- Acquisition de panneaux de signalisation horizontale et verticale..... 7 558.00 € HT
- Bureaux secrétariat de mairie : travaux de chauffage climatisation..... 7 630.00 € HT

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE REALISER** en 2023 les opérations et achats suivants :
 - Travaux de peinture intérieure extérieures logement Presbytère..... 1 934.60 € HT

- Maison des sportifs :
 - Mise aux normes de toilettes destinées aux personnes à mobilité réduite.....3 243.00 € HT
 - Acquisition de panneaux de signalisation horizontale et verticale.....7 558.00 € HT
 - Bureaux secrétariat de mairie : travaux de chauffage climatisation.....7 630.00 € HT
- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de.....15 736.00 € au titre de ces investissements ;
- **D'ASSURER** le financement complémentaire de la façon suivante :
 - Autofinancement 4 629.60 €

VOTE : Pour 11 Contre 00 Abstention 00

Mme Florence Berry s'est absentée momentanément de la séance pour raisons professionnelles

4. Effacement de dettes – budget communal

Dans sa séance du 06/05/2023, la commission de surendettement a décidé d'imposer le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un contribuable.

Vu le courrier du SGC de la Réole en date du 9 mai 2023 sollicitant l'effacement de la dette d'un contribuable,

M. le Maire expose que ce contribuable avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur de 15.00 € correspondant à des frais de garderie.

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement de Bordeaux, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'effacement de la dette suscitée sur le budget communal pour un montant de 15,00€ par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

VOTE : Pour 09 Contre 00 Abstention 00

5. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

En effet, les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les cas limitativement fixés par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique à savoir :

- lorsqu'ils sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel,
- lorsqu'ils sont indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales (maximum 6 mois),
- lors d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- lors d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique [congrés annuels, congrés pour raisons de santé (CMO, CLM, CLD, CITIS, CGM), congrés maternité ou pour adoption, congé paternité, congé de présence parentale, congé parental],

- ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Enfin, tout recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent relevant des cas de recours aux agents contractuels dans la Fonction Publique Territoriale prévus notamment à l'article L. 332-13 précité est organisé conformément à la procédure de recrutement interne à la collectivité permettant de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ainsi et pour chaque recrutement, l'autorité territoriale devra assurer la publication d'un avis d'emploi sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, par tout moyen assurant une publicité suffisante.

Les candidatures seront adressées à l'autorité dans la limite d'un délai qui, sauf urgence (notamment si le remplacement de l'agent absent doit intervenir rapidement pour respecter le principe de continuité de service public), ne peut être inférieur à un mois à compter de la date de publication de l'avis précité.

Les candidats présélectionnés seront convoqués à un ou plusieurs entretiens de recrutement, sauf lorsque la durée du contrat de remplacement proposé sera inférieure ou égale à six mois.

L'appréciation portée sur chaque candidature est fondée sur :

- les compétences,
- les aptitudes,
- les qualifications et l'expérience professionnelles,
- le potentiel du/de la candidat,
- et la capacité du candidat à exercer les missions dévolues à l'emploi permanent à pourvoir.

Retour en séance de Mme Florence Berry

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-13 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

- **DECIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements.
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

VOTE : Pour 11 Contre 00 Abstention 00

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Point sur les dossiers en cours par les adjoints

Florence Berry :

- Plan canicule : Florence Berry rappelle que le Département de la Gironde accompagne les communes dans la mise en place du Plan National Canicule par la mise en œuvre d'un dispositif de prévention des risques liés aux fortes chaleurs auprès des personnes âgées. Florence Berry propose que la commune adresse un courrier aux personnes âgées pour les inviter à s'inscrire.

Nicole Chanfreau :

- Compte rendu du conseil d'école du 28 mars 2023
 - Présentation des dispositifs de protection de l'enfance
 - Projet école et cinéma pour les classes du CP au CM2 :
 - une vie de chat de Alain Gagnol et Jean-Loup Félicoli en janvier.
 - le cirque de Charlie Chaplin, mardi 28 mars
 - Projet mosaïque : chaque classe a bénéficié de 2 demi-journées avec Sandrina Van Geel, artiste mosaïste, par groupe de 8 environ. Chacun a eu la possibilité de manipuler la pince, casser les tesselles et les positionner sur le support préparé au préalable. L'artiste s'est inspiré des dessins que les enfants avaient réalisé pour créer le motif de la fresque sur le thème de la biodiversité.
Ce projet a été financé par la coopérative scolaire à hauteur de 1200 euros, par la municipalité, 1200 euros et l'ACPE 1000 euros.
 - Nature propre jeudi 30 mars avec les élèves dans le but de poursuivre la sensibilisation à la protection de l'environnement. Second temps prévu samedi 1er avril.
 - Cross de Toulence le lundi 3 avril qui a regroupé environ 30 classes sur 2 jours.
 - Rencontre Usep avec l'école d'Auros le 30 mai, à confirmer.
 - Cycle natation au spadium de Langon
 - Salon du polar du sang sur la page de St Symphorien le 23/05/23.
 - PS-MS et GS : la ferme et maraichage Ecolines à Sadirac le 12/06.
 - Effectifs et répartitions pour l'année 2023-2024
 - Ouverture d'une 6ème classe prévue pour la rentrée 2023
Répartition possible dans les classes des 125 enfants :
 - 1 classe de petite et moyenne section : 19 élèves (12 PS et 7 MS)
 - 1 classe de moyenne et grande section : 20 élèves (6 MS et 14 GS)
 - 1 classe de CP : 22 élèves
 - 1 classe de CE1 : 19 élèves
 - 1 classe de CE2 – CM1 : 23 élèves (16 CE2 et 7 CM1)
 - 1 classe de CM1 – CM2 : 22 élèves (8 CM1 et 14 CM2)
 - Le 1er exercice PPMS intrusion a eu lieu durant le 1er semestre. Le second, risque majeur est prévu très prochainement.
 - Exercice incendie : Les exercices de sécurités ont eu lieu et se sont déroulés normalement. Un exercice incendie sur le temps de cantine est prévu.
 - Budgets municipaux - Prévoir du mobilier pour la 6ème classe (2 armoires, 2 étagères). Utilisation d'un vidéo projecteur et voir pour l'installation d'un tableau numérique

- Travaux :
 - Bruit dans les canalisations : Réponse de monsieur le Maire : il s'agit d'un problème de circulation d'eau dans le réseau. Des électrovannes ont été changées mais cela n'a pas d'incidences sur les coups de béliers.
 - La hausse des coûts oblige la municipalité à faire des choix en ce qui concerne les travaux à réaliser. De ce fait, l'ajout de toilettes supplémentaires ne se fera pas cette année.
 - Pour améliorer la propreté, une cuvette a été installée dans les toilettes des garçons ainsi qu'une cible collée au fond de la cuvette. Des affiches de sensibilisation s'ajoutent à cela. Les enfants ont été sensibilisés, responsabilisés face à cette question de la propreté.
 - Question sur l'insécurité du parking
 - Remontrances faites par Monsieur le Maire, mais peut-être voir avec la gendarmerie si elle peut passer.
 - Bonhomme rouge-jaune-vert à la cantine, interrogation des parents sur sa signification. Réponse : le personnage de couleur permet de signifier visuellement s'il y a trop de bruit ou si le comportement n'est pas adapté.
 - De façon plus générale, les agents font part de l'agitation particulièrement importante des élèves de CM1-CM2. Mme Chanfreau est intervenue pour recadrer les enfants.
 - Les agents souhaiteraient également que les parents leur accordent davantage de confiance et de soutien. La municipalité a fait le choix de former ses agents qui se préoccupent du bien-être des enfants. Il est important de maintenir un climat de confiance pour le bon fonctionnement général.
 - Monsieur le Maire en profite pour souligner la qualité des repas proposés aux élèves.
 - Mise en place de la tarification sociale à la cantine. Certains parents ont demandé s'il pouvait y avoir une tranche supplémentaire.
Florence Berry souligne que les parents ne connaissent pas le coût du repas et qu'il faudrait peut-être communiquer sur ce sujet.
Stéphanie Jadot propose également de communiquer sur le coût du bus pour le spadium.
 - Gestion de la chaleur dans les classes :
 - Des rideaux ont été remis en place
 - Sur les fenêtres en partie haute, mise en place d'un film collé
 - Dans une classe, essai avec la pose d'une moustiquaire pour créer un courant d'air
- RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : une présentation a été faite à l'ensemble du personnel. Ce travail a été mené par Nicole Chanfreau et Florence Berry. Monsieur le Maire rappelle le travail commencé lors du mandat précédent par Florence Berry et Françoise Micaëlo.

Dossiers d'Antoine Roque présentés par Patrick Labayle :

- Info St Pey – maquette fin de semaine prochaine, impression début juin
 - La plaque pour l'inauguration de la mosaïque a été envoyée par courrier. Nicole Chanfreau informe que la plaque sera posée sur le mur côté parking.
- Informations
 - Devis fabrication et pose de lettrages : Atelier Municipal Philippe Dubroca
 - Journée mondiale des MICI (Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin) – illumination de la façade de la mairie
 - 02/06 18h30 : inauguration de la fresque et des aménagements paysagers de la cour de l'école
 - 02/06 19h30 : cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants
 - Réunion des jeunes de 16 à 25 ans aura lieu le 3 juin de 10h à 12h. 137 Jeunes ont été invités à participer.
 - 30/06 18h00 : inauguration de l'atelier

- 07/07 : Passage du tour de France – Monsieur le Maire a demandé à l’association des Amis Réunis d’organiser une animation. Il y aura des grillades, une buvette et Arnaud Labbe ancien coureur, aujourd’hui chez Direct Energie sera présent lors de cette animation. Bernard Tannous informe qu’il faudra communiquer pour indiquer l’accès par les routes non fermées à la circulation pour les personnes souhaitant venir à cette manifestation.
 - Association société de chasse : démission du président M. PIQUET Ludovic (au sein du bureau quelqu’un va prendre la suite)
 - Présentation du rapport d’activité 2022 de la Cdc du Sud Gironde
 - Personnel des services techniques : Pascal Labayle est en arrêt de travail (voir pour un renfort ou remplacement pendant son absence).
-
- Questions diverses
 - Bernard Tannous demande s’il est possible de voir avec le propriétaire du terrain situé derrière chez lui pour couper l’herbe très haute. Monsieur le Maire va adresser un courrier au propriétaire pour qu’il entretienne son terrain.

La séance est levée à 21h10.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux